

Conseil du Marché Financier هيئة السوق المالية Financial Market Council

Bulletin Officiel

N° 4279 Mercredi 23 janvier 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMARE

AUGMENTATION DU CAPITAL

ATL 2

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

SOCIETE AL JAZIRA 3

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

TELNET HOLDING 4-5
AIR LIQUIDE 6
SERVICOM 7-8

9-11

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « SERVICOM 2012 12-15

COURBE DES TAUX 16
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCV - 17-18

ANNEXE I

OFFRE A PRIX FERME –OPF-

PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE « LAND'OR »

AVIS DES SOCIETES

<u>AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE</u>

ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)

Siège social: Ennour Building - Centre Urbain Nord 1082 Mahragène Tunis

La BNA Capitaux informe les actionnaires de l'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » et le public que l'augmentation de son capital social de 8 000 000 dinars dont 2 000 000 dinars par incorporation de réserves et 6 000 000 dinars par souscription en numéraire et émission de 6 000 000 actions nouvelles, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2012 et ouverte à la souscription du public le 26 novembre 2012 conformément à la note d'opération relative à ladite augmentation de capital visée par le CMF sous le N° 12-0792 du 09 novembre 2012, a été réalisée par l'émission de 2 000 000 actions gratuites et 6 000 000 actions nouvelles de nominal 1 dinars majoré d'une prime d'émission de 2 dinars par action souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

AVIS DES SOCIETES

Projet des résolutions

SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME

Siège social : Hôtel Al jazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 9 février 2013.

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de retourner à la forme classique d'administration de la société selon l'article 208 du code des sociétés commerciales.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les articles 21, 22 et 26 des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions du code des sociétés commerciales. Ils seront rédigés comme suit : (Voir Articles annexés tels qu'ils ont été modifiés)

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Troisième résolution

L'Assemblée Générale confère, autant que besoin, tous pouvoirs au représentant légal de la société Al Jazira, pour accomplir toutes formalités d'enregistrement, de dépôt ou de publicité prescrits par la législation en vigueur concernant le procès-verbal de la présente assemblée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

الفصول التي تم تنقيحها

<u>الفصل 21</u>: ينتخب المجلس من بين أعضائه رئيسا له صفة الرئيس المدير العام. و يجب أن يكون شخصا طبيعيا مساهما في الشركة.

يتولى رئيس المجلس الإشراف على جلسات مجلس الإدارة ورئاسة الجلسات العامة ويسهر على تحقيق الاختيارات التي حددها مجلس الإدارة. وإذا تعذر على الرئيس القيام بمهامه يعين المجلس عند كل اجتماع من أعضائه الحاضرين من يتولى رئاسة المجلس ويعين المجلس أحد أعضائه أو أي شخص آخر ولو من غير المساهمين للقيام بمهام كاتب الجلسة.

الفصل 22 : يحدد مجلس الإدارة أجرة الرئيس المدير العام الذي يعين لمدة لا تتجاوز مدة عضويته بالمجلس و يمكن انتخابه مرة أو عدة مرات.

الفصل26 : مع مراعاة السلطات التي يخولها القانون صراحة لجمعيات المساهمين ولمجلس الإدارة يباشر زئيس مجلس الإدارة تحت مسؤوليته الإدارة العامة للشركة و هو الذي يمثلها في علاقاتها مع الغير. و يتمتع رئيس مجلس الإدارة بسلطات موسعة للتصرف في كل الحالات بإسم الشركة و في حدود موضوعها.

يمكن لمجلس الإدارة أن يعين بطلب من الرئيس المدير العام مديرا عاما مساعدا أو أكثر.

يفوض مجلس الإدارة في صورة العجز الوقت ي لرئيسه أو في صورة وفاته لأحد أعضائه مهمة الرئاسة، ويمنح هذا التفويض لمدة محدودة قابلة للتجديد مرة واحدة ويستمر التفويض في حالة الوفاة إلى تاريخ إنتخاب رئيس جديد.

يعد الرئيس المدير العام تاجرا في مجال تطبيق أحكام هذا القانون. وفي حالة تفليس الشركة يكون الرئيس المدير العام خاضعا للتحاجير التي يرتبها القانون على التفليس على أن المحكمة يمكنها أن تعفيه من التحاجير إذا أثبتت لها أن التفليس لا يعزى إلى أخطاء فاحشة في الإدارة العامة للشركة.

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

TELNET HOLDING SA

Siège social : Immeuble Ennour, Centre urbain nord 1082 Tunis Mahrajène

La Société TELNET Holding publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4ème trimestre 2012.

Indicateurs TELNET Holding individuel

(En TND)

	QUATRIEME	TRIMESTRE	DU JANVIER	A DECEMBRE	VARIATION		04 DEOEMDDE 0044
	2011	2012	2011	2012	EN TND	%	31 DECEMBRE 2011
Produits d'exploitation (1)	469 404	651 564	6 015 736	5 805 842	<209 895>	<3,49%>	6.015.736
Produits de placement	0	135 407	16.605	365 117	348 512	2098,84%-	16.605
Charges Financières (dont Loyers de leasing)	17 585	76 798	98 276	211 211	112 935	114,92%	98.276
Charges d'exploitation (2) (*)	656 879	584 785	2 175 107	2 333 504	158 397	7,28%	2.175.107
Charges de personnel	514 714	440 203	1 648 779	1 785 744	136 965	8,31%	1.648.779
Charges d'exploitation autres que les charges de personnel	142 165	144 582	526 328	547 760	21 432	4,07%	526.328
Marge d'EBITDA (1) - (2)/(1)	<40%>	10%	64%	60%			64%

^{(*):} Ces charges n'incluent pas les dotations aux amortissements et aux provisions

Indicateurs TELNET Holding Consolidé

(En TND)

r							
	QUATRIEME	TRIMESTRE	DU JANVIER A	DECEMBRE	VARIA	ATION	31 DECEMBRE
	2011	2012	2011	2012 (**)	EN TND	%	2011
Produits d'exploitation (1)	9 893 622	10 323 930	33 945 232	35 647 657	1 702 425	5,02%	33.945.232
Pôle Recherches et développement en ingénierie produit	8 450 008	8 993 145	28 359 502	30 956 120	2 596 618	9,16%	28.359.502
Pôle télécoms et intégration réseaux	932 864	623 886	3 488 478	3 130 451	<358 027>	<10,26%>	3.488.478
Pôle Services PLM	510 750	706 899	2 097 252	1 561 086	<536 166>	<25,57%>	2.097.252
Produits de placement	<1 159>	-	2 534	-	-	-	2 534
Charges Financières (dont Loyers de leasing)	340 805	223 280	1 194 434	557 377	<637 057>	<53,34%>	1.194.434
Charges d'exploitation (2) (*)	7 805 378	7 864 834	27 124 816	29 043 250	1 918 434	7,67%	27.124.816
Charges de personnel	4 793 328	5 036 865	17 653 248	19 983 213	2 329 965	13,20%	17.653.248
Charges d'exploitation autres que les charges de personnel	2 596 877	2 417 870	9 486 539	8 985 011	<501 528>	<5,29%>	9.486.539
Variation des travaux en cours	415 173	410 099	<14 971>	75 026	89 997	601,14%	<14.971>
Marge d'EBITDA (1) – (2)/(1)	21%	24%	20%	18%			20%

 $^{(\}mbox{\ensuremath{^{'}}})$: Ces charges n'incluent pas les dotations aux amortissements et aux provisions

^{(**):} Selon les états financiers provisoires, avant audit par le commissaire aux comptes

^{(**):} Selon les états financiers provisoires, avant audit par le commissaire aux comptes

FAITS MARQUANTS DU QUATRIEME TRIMESTRE 2012 :

- L'activité aéronautique a connu une croissance importante qui sera consolidé, en 2013, par les deux projets ayant fait l'objet de deux protocoles d'accord signés entre « Syphax Airlines » d'un côté et les groupes « Airbus » et « Safran » d'un autre côté et par lesquels le Groupe TELNET HOLDING a été désigné comme prestataire technologique.
- Lancement des formalités de constitution d'une nouvelle filiale dénommée « TELNET INNVOVATION LABS » détenue à 99% par la société TELNET HOLDING et ce pour mener des activités de recherches et d'innovations dans le cadre de projets collaboratifs.
- La société Data BOX, filiale du Groupe TELNET HOLDING a obtenu en octobre 2012 le prix «Best Partner Award» du constructeur Polycom au salon GITEX 2012.
- Les activités engagées en Algérie à travers la filiale «DB Algeria» ont connu une croissance notable pour développer d'avantage les activités d'ingénierie et de déploiement des réseaux à large bande «Broadband Access» fixe et mobile notamment à travers l'installation des réseaux fibres optiques et le déploiement des technologies d'accès IP-MSAN.
- La participation de la société TELNET HOLDING dans le capital de la société SYPHAX AIRLINES a été ramenée de 25% à 16,67% suite à deux augmentations de son capital social qui ont été réservées à Monsieur Mohamed FRIKHA.

COMMENTAIRES DES INDICATEURS:

Produits d'exploitation:

Les produits d'exploitation du Groupe TELNET HOLDING sont passés de **33 945 232 dinars** au 31 décembre 2011 à **35 647 656 dinars** au 31 décembre 2012 enregistrant une évolution globale de **5,02 %**.

Les indicateurs au 31 décembre 2012 se rapportant aux différentes activités du Groupe TELNET HOLDING peuvent se résumer par pôle d'activités comme suit :

Pôle recherche et développement en ingénierie produit (représente 86,84% des produits d'exploitation au 31 décembre 2012) :

Au 31 décembre 2012, l'activité de ce pôle a connu une <u>évolution de 9,16 %</u> par rapport au 31 décembre 2011 particulièrement au niveau des activités **Monétique** (+68%) suite à l'obtention des nouveaux projets auprès d'Ingenio, l'activité **Avionique** (+42%) suite à l'obtention des nouveaux projets auprès de Safran et l'activité **Sécurité** (+15%).

❖ Pôle télécoms et intégration réseaux (représente 8,78 % des produits d'exploitation au 31 décembre 2012) :

Au 31 décembre 2012, l'activité de ce pôle a connu une <u>diminution</u> <u>de 10,26 %</u> par rapport au 31 décembre 2011. Cette diminution provient du ralentissement de l'activité TEKELEC à l'export, ainsi que du retard dans l'attribution de nouveaux contrats pour le marché local.

Pôle services PLM (représente 4,38 % des produits d'exploitation au 31 décembre 2012):

Les produits d'exploitation de ce pôle ont connu une diminution de 25,57 % par rapport au 31 décembre 2011.

Il y a lieu de noter que la croissance prévue, au titre de l'exercice 2012, a été freinée par la conjoncture actuelle du pays et qui n'a pas permis, par conséquent, la concrétisation du projet de certification CATIA.

Marge d'EBITDA:

- Pour le quatrième trimestre 2012, la marge d'EBTIDA du Groupe TELNET HOLDING s'élève à 24%.
- La marge d'EBTIDA, pour l'exercice 2012, du Groupe TELNET HOLDING s'élève à 18%.

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - 2035 Ariana Aéroport

La société AIR LIQUIDE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2012.

		Trimestre 4 de		Du début de comptable : 4ème tri	à la fin du	Exercice comptable	
	Unités	2 012	2 011	2 012	2 011	2 011	
Revenus (local & export)	DT	7 217 048	5 819 307	27 939 615	22 077 778	22 077 778	
A l'export	DT	1 826 184	910 007	7 996 592	5 690 128	5 690 128	
Sur le marché Local	DT	5 390 864	4 909 300	19 943 023	16 387 650	16 387 650	

Production (en volume)		Trimestre 4 de l'exercice comptable		Du début de comptable a 4ème tri	Exercice comptable	
Volumes de Production	Unités	2 012	2 011	2 012	2 011	2 011
Production Totale	Tonnes	9 960	9 005	38 414	30 939	30 939

		Trimestre 4 de l'exercice comptable		Du début de comptable 4ème tri	Exercice comptable	
		2 012	2 011	2 012	2 011	2 011
Marge sur coût matières	DT	8 336 615	6 224 082	24 837 874	18 848 084	18 848 084
Valeur ajoutée brute Excédent brut	DT	6 562 288	4 713 888	18 711 405	13 898 890	13 898 890
d'exploitation	DT	5 317 452	3 901 610	13 940 463	10 306 049	10 306 049
Fonds de roulement Besoins en fonds de	DT	-1 301 799	1 276 010	19 875 117	13 364 193	13 364 193
roulement Dotations aux	DT	-6 492 185	-221 956	22 455 090	21 947 660	21 947 660
amortissements et aux provisions	DT	1 283 422	848 606	4 857 295	3 361 258	3 361 258
Endettement net	DT	-5 190 386	-1 497 967	2 579 973	8 583 467	8 583 467
Investissements		2 428 816	509 172	6 001 840	4 684 879	4 684 879
Effectif		117	102	117	102	102

COMMENTAIRES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2012

- Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels publiés ci-dessus, sont issues de notre comptabilité. Les comptes ont été élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par les normes, appliqués de façon constante.
- Hausse de 26,55% du chiffre d'affaires par rapport aux données de la même période de l'exercice 2011.

La production à fin Décembre 2012 a enregistré une augmentation de 24,16% par rapport à fin Décembre 2011.

• Les indicateurs de marge, de résultats intermédiaires de gestion et de besoin en fonds de roulement ne peuvent être appréciés qu'au niveau des résultats consolidés des sociétés du Groupe.

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SERVICOM

Siège Social : Cité Ishbilia -3100 Kairouan -3100 Kairouan-

La Société SERVICOM publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2012.

Indicateurs SERVICOM individuel

Distance to an	4	ème trimestre			Au 31/12		31/12/2011
Désignation	2011	2012	Variation	2011	2012	Variation	31/12/2011
1-Produits d'exploitation	1 790	2 043	14%	5 336	6 007	13%	5 336
Réseaux en cuivre et fibre optique	618	836	35%	2 378	2 705	14%	2 378
Réseaux d'entreprises	1 172	761	-35%	2 958	2 192	-26%	2 958
Accessoires de réseaux		446		0	1 110		0
2-Autres Produits d'Exploitation	0	0		4	0	-100%	4
3-Charges d'Exploitation	1 583	1 970	24%	4 707	5 456	16%	4 707
dont Charges de personnel	130	179	38%	553	557	1%	553
dont Autres charges d'Exploitation	82	-299*	-464%	527	179	-66%	527
Dont dotation aux amortissements	-17	15	-188%	97	96	-1%	97
4-Résultat d'Exploitation	410	73	-82%	633	551	-13%	633
5-Marge d'Exploitation	23%	4%	-19%	12%	9%	-3%	12%
6-Charges Financières	167	80	-52%	270	343	27%	270
7-Produits financiers	50	25	-49%	59	125	112%	59

(*) Reclassement

NB : Les chiffres individuels de la société Servicom cotée en bourse ne représentent que 19% du volume d'activité du groupe, ainsi pour une meilleure analyse financière du groupe Servicom, veuillez vous référer aux indicateurs consolidés.

Le chiffre d'affaires de la société SERVICOM s'élève au 31/12/2012 à 6 MDT contre 5,3 MDT en 2011 enregistrant ainsi une évolution de 13%, cette croissance provient essentiellement du développement de la branche accessoires de réseaux dont le chiffre d'affaires s'établit à 1.1 MDT en 2012.

Le résultat d'exploitation s'établit au 31/12/2012 à 551 KDT en régression par rapport à 2011 qui était de 633 KDT. La marge d'exploitation s'établit à 9%.

Par ailleurs, nous prévoyons pour 2013 un chiffre d'affaires de 8 MDT en augmentation de 33% par rapport à 2012 et ceci principalement par la montée en puissance du département accessoires de réseaux qui est spécialisé dans la fourniture, l'installation et la maintenance d'équipements essentiellement d'énergie tels que les onduleurs et les groupes électrogènes aussi par l'entrée en activité du département Serveurs et Cloud spécialisé dans la fourniture, l'installation et la maintenance d'équipements de stockage et de partage des données.

- Suite -

Indicateurs Groupe SERVICOM Consolidé

Dr		4ème trimestre			Au 31/12		21/12/2011
Désignation	2011	2012	Variation	2011	2012	Variation	31/12/2011
1-Produits d'exploitation	7 877	9 592	22%	26 055	32 411	24%	26 055
SERVICOM	1 790	2 043	14%	5 336	6 007	13%	5 336
SERVITRA	2 550	3 303	30%	10 062	12 320	22%	10 062
SERVITRADE	3 007	3 712	23%	9 437	11 824	25%	9 437
SERVIPRINT	111	117	5%	289	309	7%	289
Autres	419	417	0%	931	1 951	110%	931
2-Autres Produits d'Exploitation	0	0		4	0	-100%	4
3-Charges d'Exploitation	7 158	8 745	22%	23 813	29 352	23%	23 813
dont Charges de personnel	666	968	45%	2 478	3 145	27%	2 478
dont Autres charges d'Exploitation	633	596	-6%	2 563	2 572	0%	2 563
Dotations aux amortissements et aux provisions	142	285	101%	561	870	55%	561
4-Résultat d'Exploitation	719	847	18%	2 246	3 059	36%	2 246
5-Marge d'Exploitation	9,1%	8,8%	-0,3%	8,6%	9,4%	0,8%	8,6%
6-Charges Financières	314	430	37%	1 049	1 459	39%	1 049
7-Produits financiers	26	37	41%	9	175	1841%	9

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe SERVICOM a observé courant l'année 2012 une croissance de 24% passant de 26,1 MDT en 2011 à 32,4 MDT en 2012. Cette croissance provient de l'augmentation des volumes d'affaires de la plus part des secteurs et notamment les secteurs des travaux publics et ascenseurs.

Une amélioration soutenue des performances du groupe a été observée courant l'année 2012. En effet, le résultat d'exploitation augmente de 36% par rapport à 2011 en s'établissant à 3,1 MDT.

D'autre part, la marge d'exploitation consolidée au 31/12/2012 s'améliore légèrement par rapport à 2011 et s'établit à 9,4 % contre 8,6% en 2011 soit une hausse de 0,8%.

Ainsi, les résultats se sont nettement améliorés dans le secteur des travaux publics (de 596 KDT en 2011 à 1 204 KDT en 2012) et dans le secteur de la climatisation & ascenseurs (de 1 112 KDT en 2011 à 1 484 KDT en 2012).

L'année 2012 a été marquée par :

• Télécoms :

Le chiffre d'affaires de l'activité s'élève au 31/12/2012 à 6 MDT contre 5,3 MDT en 2011 enregistrant ainsi une évolution de 13%, cette croissance provient essentiellement du développement de la branche Accessoires de réseaux qui a généré un chiffre d'affaires de 1,1 MDT en 2012.

• Travaux Publics :

Le chiffre d'affaires de la société SERVITRA pour l'année 2012 a progressé de 22% par rapport à 2011. L'année a été marquée par la montée en puissance du département routes et VRD grâce à l'entrée en exploitation de plusieurs projets importants. Ainsi le chiffre d'affaires du département Routes & VRD a progressé de 48% et s'établit à 10,1 MDT contre 6,8 MDT en 2011.

Le chiffre d'affaires prévisionnel pour 2013 est de 18 MD, soit une croissance de plus de 45% par rapport à 2012 cette progression est portée par un carnet de commande étoffé de la société SERVITRA.

• Climatisation & ascenseurs :

Le développement du volume d'affaires de la société SERVITRADE et particulièrement l'activité ascenseurs avec un taux de croissance total de 25% par rapport au 30/09/2011. En effet, l'activité ascenseurs a permis de générer courant l'année 2012 un chiffre d'affaires de plus que 4 MDT soit une hausse de 201% par rapport à 2011.

• Maroc :

La signature de plusieurs nouveaux projets de la filiale marocaine SERVIRAMA, opérant dans le secteur de la climatisation, a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires de 1,8 MDT en 2012.

Par ailleurs, l'année 2012 a été marquée par le démarrage de l'activité ascenseurs en plus de l'activité climatisation entamée en 2011.

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -BTE-

Siège Social : 5 bis, Rue Mohamed Badra, Tunis

 $\mbox{La BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -BTE- publie ci-dessous ses indicateurs d'activit\'e relatifs au \ 4^{\`{e}me} \ trimestre \ 2012.$

	.				VARIA	
Indicateurs d'activité 4ème trimestre 2012	4ème trimestre 2012**	4ème trimestre 2011 *	au 31/12/2012 **	au 31/12/2011 *	DECEMBRE	2012/2011
					Montant	%
Produits d'exploitation bancaire	11 394	10 946	41 636	40 242	1 394	3,5
Intérêts (1)	8 527	8 406	31 921	30 983	938	3,0
Commissions en produits (2)	1 836	1 531	6 839	5 137	1 702	33,1
Gains nets sur opérations de change	1 017	951	2 151	2 327	-176	-7,6
Revenus du portefeuille commercial et d'inv	14	58	725	1 795	-1 070	-59,6
Charges d'exploitation bancaire	4 663	4 129	17 366	17 243	123	0,7
Intérêts encourus	4 637	4 007	17 145	16 990	155	0,9
Commissions encourues	26	122	221	253	-32	-12,6
Produit Net Bancaire	6 731	6 817	24 270	22 999	1 271	5,5
Autres Produits d'exploitation	7	184	28	208	-180	-86,5
Charges opératoires, dont	4 022	3 889	13 593	11 970	1 623	13,6
Frais de personnel	2 826	2 421	10 018	8 428	1 590	18,9
Charges générales	1 196	1 468	3 575	3 542	33	0,9
Structure du portefeuille			61 533	54 399	7 134	13,1
Portefeuille titre commercial			10 962	8 725	2 237	25,6
Portefeuille titre d'investissement			50 571	45 674	4 897	10,7
Encours nets de crédits (3)			542 710	522 871	19 839	3,8
Encours des dépôts, dont			342 793	213 612	129 181	60,5
Dépôts à vue			166 906	98 945	67 961	68,7
Dépôts d'épargne			30 203	22 698	7 505	33,1
Dépôts à terme			128 191	81 776	46 415	56,8
Autres produits financiers			17 493	10 193	7 300	71,6
Emprunts et ressources spéciales			164 382	146 142	18 240	12,5
Encours lignes de crédits			33 933	42 156	-8 223	-19,5
Frais financiers sur lignes de crédits			1 090	1 270	-180	-14,2
Encours emprunts obligataires			126 000	101 470	24 530	24,2
Frais financiers sur emprunts obligataires			3 359	1 246	2 113	169,6
Capitaux propres			149 388	145 297	4 091	2,8

^{*} Données corrigées

^{**}Données provisoires

^{(1):} Les commissions ayant le caractère d'intérêts sont incluses dans la rubriques "intérêts".

^{(2):} Les commissions n'ayant pas le caractère d'intérêts sont incluses dans la rubrique "commissions en produits".

^{(3) :} Les encours nets de crédit ne comprennent pas les comptes rattachés aux crédits.

- Suite -

1- Bases retenues pour la préparation des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels de la Banque de Tunisie et des Emirats sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, et notamment aux normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements de crédit.

2- Principes comptables appliqués

2.1- Comptabilisation des prêts et des revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour la valeur nominale.

Les intérêts relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe 0) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Toutefois, les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

2.2- Comptabilisation des biens donnés en leasing

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA et portés au poste créances sur la clientèle. Ils sont assimilés aux crédits selon l'approche économique et non patrimoniale.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan dans la rubrique des engagements donnés.

2.3- Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Les titres de transaction sont les titres détenus pour une période inférieure à trois mois.

Les titres d'investissement sont détenus avec l'intention de les détenir durablement.

Les titres de placement sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment ou leur distribution a été officiellement approuvée.

2.4- Comptabilisation des charges

Les intérêts et commissions, les frais de personnel et autres charges sont rattachés à la période au cours de laquelle ils ont été encourus.

2.5- Opérations en devises

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément à la norme comptable relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires NC23.

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base des cours moyens des devises sur le marché interbancaire.

- Suite -

3 Faits marquant

L'activité de la BTE a été marquée au cours de l'année 2012 par une croissance de 3,5% des produits d'exploitation bancaire par rapport à l'année 2011 du fait de la hausse des commissions perçues (33,1%) et des intérêts (3,0%), et ce, en dépit du retrait enregistré au niveau des revenus du portefeuille titres (-59,6%) et des gains sur opérations de change (-7,6%).

Parallèlement, les charges d'exploitation bancaire se sont stabilisées en 2012 malgré l'accroissement des dépôts de la clientèle (60,5%) et celui des emprunts (12,5%).

Le Produit net bancaire a enregistré à fin décembre 2012 une augmentation de 5,5% (+1.271 mille de dinars) par rapport à fin décembre 2011, en atteignant 24,270 millions de dinars à fin 2012 contre 22,999 millions de dinars à fin 2011.

Le portefeuille titres a enregistré une évolution de 13,1% (+7,134 millions de dinars) résultant des investissements réalisés principalement dans les titres de placement.

L'encours des crédits a enregistré au cours de l'année 2012 un accroissement de 3,8% (+19,839 millions de dinars) en atteignant 542,710 millions de dinars à fin 2012 contre 522,871 millions de dinars à fin 2011; cette évolution résulte essentiellement de l'accroissement des crédits aux particuliers (+31,210 millions de dinars). Les dépôts de la clientèle, de leur côté, ont enregistré à fin décembre 2012 un accroissement de 60,5% (+129,2 millions de dinars) par rapport à l'année 2011 résultant essentiellement de l'accroissement remarquable des dépôts à vue (+68,7%), soit 166,906 millions de dinars à fin 2012 contre 98,945 millions de dinars à fin 2011, des dépôts à terme (+56,8%), soit 128,191 millions de dinars à fin 2012 contre 81,776 millions de dinars à fin 2011 et des comptes d'épargne qui ont augmenté de (+33,1%), soit 30,203 millions de dinars à fin 2012 contre 22,698 millions de dinars à fin 2011.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2013.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « SERVICOM 2012 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE:

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le **26 Juin 2012** a donné son accord pour une levée de fonds sous forme d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de Dix Millions de Dinars. Les obligations devront être émises dans un délai ne dépassant pas une année de la date de cette décision. Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire a donné pouvoir au Conseil d'Administration afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Le Conseil d'Administration en date du **09 Octobre 2012** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 8 000 000 DT aux conditions explicitées ci –après

- Durée : Une durée de cinq années.
- Taux d'intérêt: Variable à TMM+2,5% et/ou fixe à 6,9% brut l'an
- Nombre d'obligations : 80 000 obligations
- Valeur de l'obligation : 100 DT chacune.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a donné pouvoir à la Direction Générale pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'emprunt auprès des institutions et administrations concernées.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION:

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 8 MDT divisé en 80 000 obligations de nominal 100 DT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **5 février 2013** auprès de l'intermédiaires en Bourse **MENA CAPITAL PARTNERS**, sis au 5 bis, rue du Lac de Tibériade – Les berges du Lac.

Les souscriptions seront clôturées sans préavis et au plus tard le **22 mars 2013**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **5 avril 2013** tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts.

En cas de non placement intégral de l'émission au **5 avril 2013**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **5 février 2013** auprès de l'intermédiaire en Bourse **MENA CAPITAL PARTNERS**, sis au 5 bis, rue du Lac de Tibériade – Les berges du Lac.

But de l'émission :

Le produit de la présente émission est destiné à stabiliser les ressources de financement de la société : substituer les concours bancaires actuels à court terme par des ressources de financement à moyen terme.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS:

Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « SERVICOM 2012 »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire

La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous

titre 5 chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations seront émises au pair, soit 100 DT par obligation, payables intégralement à la souscription.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et la date limite de clôture, soit le **22 mars 2013**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 mars 2013** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au **22 mars 2013** soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêt différents au choix du souscripteur :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,50% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mars de l'année N-1 au mois de Février de l'année N.
- Taux fixe : **6,90**% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 DT par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **22 mars 2018**.

- Suite -

Paiement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **22 mars** de chaque année.

Le premier remboursement du capital et le premier paiement des intérêts auront lieu le 22 mars 2014.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la *STICODEVAM*.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 6,90% l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de décembre 2012 qui est égale à 3,7517%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,2517%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,50% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations « SERVICOM 2012 » sont émises pour une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie est de 3 ans pour l'emprunt « SERVICOM 2012 ».

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,754 années.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet du présent prospectus est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de l'intermédiaire en bourse **MENA CAPITAL PARTNERS**, sis au 5 bis, rue du Lac de Tibériade – Les berges du Lac.

Notation de la société:

Le 7 septembre 2012, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société SERVICOM la note B(tun), avec une Perspective « Stable ».

Notation de l'emprunt:

Le 17 Octobre 2012, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la présente émission de la société SERVICOM la note B(tun).

Signification de la note attribuée

La note nationale « B(tun) » indique : des créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payé en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables.

Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires. Les dispositions des articles 327, et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de Mille Cinq Cent Dinars (1500) sans que ce montant n'excède Mille Dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX:

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « SERVICOM 2012 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MENA CAPITAL PARTNERS, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Marché des titres :

Il n'existe pas de titres de même catégorie de l'émetteur qui sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés des titres étrangers.

La SERVICOM s'engage à charger l'intermédiaire en bourse Mena Capital Partners de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « SERVICOM 2012 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM:

La Société SERVICOM s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2012 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°13-804 du 18 janvier 2013, sera incessamment mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société SERVICOM, de MCP intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, de tous les intermédiaires en Bourse, ainsi que sur le site internent du CMF: www.cmf.org.tn. Ce prospectus doit être accompagné des indicateurs d'activité de SERVICOM relatifs au 4ème trimestre 2012 pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2013.

AVIS

	COURBE DES TAUX DU 23	JANVIER 2013	3	
Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,035%		
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,054%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,069%	1 001,059
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,075%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,102%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,122%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,142%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,163%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,215%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,227%	1 012,667
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,235%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,261%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014	4,308%		
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,391%	1 035,944
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,484%	1 051,559
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,719%	1 043,456
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,986%	1 000,096
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,151%	1 002,524
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,384%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,452%		992,830
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,666%	1 041,102
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,132%		969,806
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,138%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,148%	967,384
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,273%	1 042,467
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,283%		951,379

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

⁻ Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,

⁻ Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

	TITRES OPCVM	TITRES OPCVM	TITRES	OPCV I	М	TITRI	ES OPCV	M
	Dénomination	Gestionnaire	Date d'or	ıverture	VL au 3	51/12/2012	VL antérieure	Dernière VL
		OPCVM DE CAPITA	ALISATIO:	N				
<u> </u>		SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITA		7/02	ı			
<u> </u>	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS CP OBLIGATAIRES DE CAPITALIS	20/0°		NNE	143,490	143,740	143,752
2	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/0		1.1.2	12,612	12,639	12,640
		P OBLIGATAIRES DE CAPITALISA	TION - VL H	EBDOMAL	DAIRE	-		
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/0			1,296	1,298	1,298
		SICAV MIXTES DE CAF						
-	SICAV AMEN	A MEN INVEST TUNISIE VA LEURS	01/10			35,081 47,709	35,162 47,791	35,166 47,795
3	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/0:	5/93		41,709	47,791	41,195
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/0-	4/08		165,014	169,255	168,917
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/0	4/08		578,242	584,998	584,879
	FCP MAXULA CROISS ANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10			128,896	132,518	132,615
_	FCP MAXULA CROISS ANCE EQUILIBREE FCP MAXULA CROISS ANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE MAXULA BOURSE	15/10			123,727 116,624	125,013 117,474	125,122 117,512
	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/0:			113,323	114,528	114,599
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10			87,981	90,675	90,541
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/0	7/08		140,483	141,152	141,423
	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/0			102,674	104,858	104,816
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS FCP MIXTES DE CAPITALISATIO	09/0:		F	105,730	106,926	106,899
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/0:		E.	1 313,441	1 324,560	1 330,051
_	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/0			2 306,497	2 327,249	2 332,859
\vdash	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/0			107,249	107,509	108,467
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10	0/08		103,406	104,753	105,058
20	FCP S ECURITE	BNA CAPITAUX	27/10	0/08		120,766	122,042	122,637
-	FCP FINA 60	FINACORP	28/0			1 190,742	1 196,199	1 201,098
	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/0:			127,271 15,247	130,582 15,567	132,011 15,700
	AIRLINES FCP VALEURS CEA FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS TUNISIE VALEURS	23/0			5 923,437	5 963,989	5 988,178
_	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/1			5 000,000		5 000,807
26	FCP VALEURS SERENITE 2013 *	TUNISIE VALEURS	15/0	1/08		6 759,112	En dissolution	En dissolution
27	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/0	1/06		2,223	2,248	2,281
	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/0			1,901	1,914	1,934
29	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	OPCVM DE DISTI	15/0			1,201	1,216	1,229
		OPCVM DE DISTI	T	Dernier d	ividende			
	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Date de paiement	Montant	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL
		SICAV OBLIGAT		ī				
_	SANADEIT SICAV	AFC	_	15/05/12	3,845	107,250	107,484	107,494
-	AMEN PREMIÈRE SICAV AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02/10/95		3,670	104,162 105,267	104,374 105,476	104,384 105.485
_	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	AMEN INVEST ATTIJARI GESTION		03/04/12 10/05/12	3,916 4,444	105,267	105,476	105,485
34	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	_	07/05/12	3,986	103,164	103,399	103,410
35	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03		3,786	106,613	106,806	106,816
_	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97		3,881	103,696	103,944	103,955
_	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97		3,918	103,579	103,803	103,812
_	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	BIAT ASSET MANAGEMENT CGF		19/04/12 31/05/12	3,841 3,462	104,035 105,393	104,262 105,611	104,272 105,620
	GENERALE OBLIG SICAV	CGI		31/05/12	4,343	105,393	103,811	103,820
_	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE		15/03/12	3,960	103,937	104,183	104,194
42	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,745	103,961	103,971
	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98		3,588	106,429	106,619	106,628
_	MAYLLA DI ACEMENT SICAV	MACSA MAYULA DOUBSE	20/05/02		3,763	105,458 102,929	105,673 103,115	105,683 103,124
_	MAXULA PLACEMENT SICAV SICAV RENDEMENT	MAXULA BOURSE SBT	02/02/10	30/05/12 30/03/12	3,137 3,552	102,929	103,115	103,124
	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00		3,625	104,217	104,448	104,458
\vdash	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97		3,885	102,401	102,648	102,659
49	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,370	103,588	103,597
\vdash	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT		30/05/12	2,837	104,285	104,467	104,476
_	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER		28/05/12	3,931	102,367	102,598	102,608
	AL HIFADH SICAV SICAV ENTREPRISE	TSI TUNISIE VALEURS		25/04/12	3,766	103,800 104,521	104,019 104,710	104,029 104,719
_	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	01/08/05		3,274 3,369	104,521	104,710	104,719
			13/11/73	01/00/12	2,209	,		

TITRES OPCVM	TITRES OPCVM	TITRES	OPCV	М	TITRE	ES OPCV	M
	FCP OBLIGATAIRES - VL (OUOTIDIEN	NE		-		
55 FCP SALAMMETT PLUS	AFC		31/05/12	0,397	10,458	10,479	10,480
56 FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,310	103,517	103,525
57 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	103,455	103,667	103,677
	FCP OBLIGATAIRES - VL H	EBDOMADA	1IRE			-	
58 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,079	101,228	101,292
·	SICAV MIXTE	ES				-	
59 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	70,832	71,981	72,158
60 ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	150,572	155,293	155,397
61 ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1493,097	1543,009	1543,973
62 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	111,725	112,935	113,009
63 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	110,651	112,203	112,189
64 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	87,724	91,716	91,517
65 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,757	16,872	16,866
66 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	269,423	274,975	275,665
67 SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	39,445	40,399	40,317
68 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06		5,701	2 463,959	2 549,550	2 550,237
69 SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER		17/05/12	1,467	78,374	80,144	80,207
70 SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95		1,309	58,043	58,995	59,012
71 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99		1,215	99,438	101,351	101,358
72 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99		1,424	111,271	113,310	113,300
73 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE		01/06/12	0,331	99,761	103,603	103,650
	FCP MIXTES - VL QUO						
74 FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,554	11,631	11,639
75 FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,456	12,668	12,670
76 FCP IRADETT 100	AFC		31/05/12	0,175	15,426	15,732	15,775
77 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	15,221	15,840	15,841
78 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,161	12,568	12,584
79 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,731	11,068	11,090
80 ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,515	10,662	10,675
81 ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,686	10,749	10,752
82 BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX		31/05/12	1,975	123,670	126,694	126,603
83 BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	125,225	127,476	127,329
84 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,509	10,949	10,954
85 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08		0,640	111,016	115,630	115,681
86 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VA LEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,855	20,532	20,538
87 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962 88,458	87,386 80,434	87,433 89,705
88 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	96,633	89,421 98,101	98,158
89 TUNISIAN PRUDENCE FUND 90 BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	UGFS-NA BIATCAPITAL	02/01/12 17/09/12	-		96,431	98,903	98,707
91 BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12			97,381	98,792	98,994
92 BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	_	_	96,659	97,654	97,675
	FCP MIXTES - VL HEBD		3			·	·
93 FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,265	98,660	98,996
94 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST		11/04/12	1,540	110,268	111,696	112,617
95 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07		3,066	136,191	137,426	139,261
96 AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF		31/05/12	0,048	10,883	11,129	11,268
97 AL AMANAH EQUITY FCP	CGF		31/05/12	1,316	117,185	119,735	120,635
98 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF		31/05/12	2,626	116,684	117,422	117,815
99 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL		27/04/12	0,257	103,916	104,775	105,184
100 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL		27/04/12	0,999	100,734	101,870	102,483
101 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA		21/05/12	1,526	180,586	185,102	186,249
102 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	161,095	163,625	164,294
103 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,686	143,386	143,739
104 MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 973,706	10 160,675	10 235,522
105 MAC EPARGNE ACTIONS FCP **	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	20,829	21,005
106 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	142,361	143,638
107 FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-		1 551,185	1 576,385	1 591,497
108 FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	114,872	116,397
109 FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	91,960	92,996
110 ECD VIVEO NOTIVELLES INTRODUETES	TD A DED C INIVECTMENT MANAGEDS	00/00/40	00/05/11	2 225	115 510	117 101	117 756

¹¹¹ TUNISIAN EQUITY FUND

* Dissolution pour expiration de la durée de vie

110 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES TRADERS INVESTMENT MANAGERS

BULLETIN OFFICIEL DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -Tél: 844.500 - Fax: 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel: cmf@cmf.org.tn

UGFS-NA

Publication paraissant du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

03/03/10 20/07/11

30/11/09 31/05/12 115,372

Prix unitaire : 0,250 dinar Etranger : Frais d'expédition en sus

> Le Président du CMF Mr. Salah Essayel

IMPRIMERIE du C M F

117,494

9 548,112

117,756 9 659,241

115,510

9 259,595

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

<sup>Dissolution pour expiration de la durée de vie
VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 10D</sup>

<u>Portée du visa du CMF:</u> Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de la cote de la Bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.

OFFRE A PRIX FERME - OPF PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE "LAND'OR"

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société " LAND'OR".

Dans le cadre du prospectus, la société " LAND'OR" a pris les engagements suivants:

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur;
- Réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit des représentants des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme. Ces représentants seront désignés par les détenteurs d'actions "LAND'OR" acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation;
- Créer un comité permanent d'audit conformément à l'article 256 bis du Code des Sociétés Commerciales;
- Mettre en place une structure d'audit interne.
- Mettre en place une fonction de contrôle de gestion;
- Adopter un organigramme approuvé par le Conseil d'Administration;
- Etablir un manuel de procédures;
- Accélérer la mise en place d'un système d'information permettant de répondre aux besoins d'exploitation de la société, de pallier aux insuffisances visées dans le prospectus d'introduction et d'accélérer l'installation de solutions de sécurité pour la protection du système d'information et l'automatisation de toutes les tâches de gestion;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières;
- Obtenir après l'introduction de la société en Bourse, auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du

marché financier. Le contrat de régulation sera confié à MAC SA Intermédiaire en Bourse:

- Tenir une communication financière au moins une fois par an;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, l'actionnaire de référence Monsieur Hatem DENGUEZLI, actionnaire détenant actuellement 90,18% du capital de "LAND'OR" s'est engagé à:

- Ne pas céder plus de 5% de sa participation dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction;
- Ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

En outre, et en vertu des termes du prospectus d'introduction, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Par ailleurs, l'examen des états financiers de la Société "LAND'OR" a révélé certaines incohérences par rapport au système comptable des entreprises, de ce fait la société est appelée à pallier à ces défaillances et à communiquer, dorénavant, au CMF des états financiers établis conformément au système comptable des entreprises.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE "LAND'OR" AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE:

La Bourse a donné, en date du 11 Octobre 2012 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société "LAND'OR" au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, sous réserve du respect des engagements ci-dessous :

- La mise en place d'une structure d'audit interne et d'un manuel des procédures dans les plus brefs délais ;
- La justification de la diffusion dans le public d'au moins 10% du capital auprès de 100 actionnaires, au plus tard le jour de l'introduction.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions "LAND'OR" se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de 7,5 dinars l'action nouvelle ou ancienne et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Autorisation d'augmentation du capital:

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 13/09/2012 a décidé dans sa 7ème résolution d'augmenter le capital social de la société "LAND'OR" d'un montant de un million quatre cent cinquante six mille dinars (1 456 000 dinars) pour le porter de trois

millions deux cent quarante quatre mille dinars (3 244 000 dinars) à quatre millions sept cent mille dinars (4 700 000 dinars) et ce, par l'émission de un million quatre cent cinquante six mille (1 456 000) actions nouvelles à souscrire en numéraire dans le cadre de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la Bourse de Tunis.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a fixé le prix d'émission des nouvelles actions à émettre à 7,5 dinars l'action.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 1er janvier 2012.

Droit préférentiel de souscription :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société "LAND'OR", réunie le 13/09/2012, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Cadre de l'offre:

L'introduction de la société "LAND'OR" au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de 1 456 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar chacune représentant 30,98% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme de 582 000 actions représentant 39,97% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis;
- Un Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'institutionnels de 874 000 actions représentant 60,03% du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès de MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

1- Présentation de la société:

Dénomination sociale : Société "LAND'OR"

Siège social : BIR JEDID, 2054-KHELIDIA, BEN AROUS

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 08/12/1994

: 3 244 000 DT réparti en 3 244 000 actions de nominal 1DT entièrement libérées.

Objet social:

La société a pour objet en Tunisie ou ailleurs:

- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières se rattachant à la fabrication, à la transformation et au commerce, en Tunisie et à l'étranger, des produits carnés et leurs abats, produits de la mer et tous les produits agroalimentaires, sous toutes leurs formes, ainsi que tous leurs dérivés, sousproduits;
- l'importation, l'exportation et le commerce sous toutes leurs formes de ces produits et services;
- l'obtention, l'acquisition, l'installation, l'exploitation, la cession et la concession de tous brevets, marques et procédés de commerce relatifs aux objets cidessus;
- la création, l'acquisition, l'installation et l'exploitation de tous établissements commerciaux ou immeubles nécessaires à la réalisation et à la poursuite des objets ci-dessus;
- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements concernant les activités ci-dessus;
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du 16/01/2013 au 06/02/2013 inclus. La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du 16/01/2013, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le 06/02/2013 inclus.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1er Janvier 2012**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre, le prix de l'action "LAND'OR", tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 7,5 dinars.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société "LAND'OR" dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription,

le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

5- Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société "LAND'OR" exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en Bourse MAC SA est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions "LAND'OR" exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 05 903 000 050 087 215 025 ouvert auprès de la Banque de Tunisie, agence siège, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

6-1 Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 582 000 actions "LAND'OR" à émettre en numéraire seront offertes et réparties en trois catégories :

Catégorie A :

8,59% des actions offertes, soit 50 000 actions seront réservées au personnel de "LAND'OR", sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 23 500 actions, étant précisé que les souscripteurs à cette catégorie ne doivent pas souscrire dans les autres catégories. La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en bourse MAC SA.

Catégorie B :

66,32% des actions offertes, soit 386 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, autres que les OPCVM, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 23 500 actions pour les non institutionnels et 235 000 actions pour les institutionnels. Etant précisé que les institutionnels qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Catégorie C :

25,09% des actions offertes, soit 146 000 actions seront réservées aux OPCVM sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 146 000 actions. Etant précisé que les OPCVM qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Les OPCVM souscripteurs parmi cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 23 500 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 235 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non respect de cette condition entraine la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes

auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le prospectus d'introduction. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de satisfaction des demandes de souscription:

Pour les catégories A et B : les demandes de souscription seront satisfaites égalitairement par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie C : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque OPCVM ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B puis C puis A.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MAC SA, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procèdera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

6-2 Placement Garanti:

Dans le cadre du Placement Garanti, 874 000 actions "LAND'OR" à émettre en numéraire seront offertes à des institutionnels.

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit à MAC SA, intermédiaire en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de

commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels conformément à la réglementation en vigueur.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 5% du capital social de la société après augmentation du capital, soit 235 000 actions.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans la cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Transmission des demandes:

A l'issue de l'opération de Placement, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA et comporter son cachet

Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procèdera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 25/12/2012 aux actions anciennes de la société "LAND'OR" le code ISIN : TN0007510019. La société "LAND'OR" s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière. Le registre des actionnaires sera tenu par MAC SA, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié dans le Bulletin Officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Toutefois, la cotation des actions ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital conformément à la loi. Ainsi, les actions ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans les bulletins officiels de la BVMT et du Conseil du Marché Financier.

10- Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date de première cotation des titres "LAND'OR", est établi entre MAC SA, Intermédiaire en Bourse et l'actionnaire de référence de la société "LAND'OR" Mr. Hatem DENGUEZLI portant sur 19,47% du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de 100.000 dinars et 100 000 actions.

11- Listing Sponsor:

La société MAC SA a été désignée par la société "LAND'OR" pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins deux ans suivant son introduction. Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de la société "LAND'OR" sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société "LAND'OR" doit, sans délai, désigner un nouveau Listing Sponsor. Le Conseil du Marché Financier doit être informé de toute désignation.

12- Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société "LAND'OR" se sont engagés à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, après l'introduction de la société en Bourse, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier. Le contrat de régulation sera confié à MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme OPF, de Placement Garanti et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse, visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 12-0803 du 28 décembre 2012, est mis à la disposition du public auprès de la société "LAND'OR", de MAC SA intermédiaire en bourse chargé de l'opération, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.